

# Procédure pour faire une demande d'aide financière aux études (prêts et bourses)

## Éléments dont vous aurez besoin pour faire votre demande

- Numéro d'assurance sociale (NAS)
- Adresse courriel personnelle
- Date de début et de fin de l'année scolaire 2026-2027
- Si vous avez des enfants : certificat de naissance de tous les enfants et leur code permanent s'ils vont à l'école
- Si vous êtes né à l'extérieur du Québec : certificat de naissance et preuve de résidence (3 mois)
- Si vous êtes immigrant : certificat de naissance, carte de résident permanent, confirmation de résidence permanente (numéro de la catégorie, exemple SW1), certificat de sélection du Québec et les autres documents qui s'appliquent à votre situation (enfant, marié, etc.)

Il est IMPORTANT d'avoir une estimation de votre **revenu BRUT** (montant gagné avant les déductions) pour l'année 2026 (entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 31 décembre 2026). Les renseignements que vous fournissez seront validés avec le rapport d'impôt à l'hiver 2027. En janvier-février, il faudra confirmer les montants déclarés lors de votre demande. Il est donc important de déclarer **à la hausse** vos revenus, car si durant la confirmation des montants, votre montant a finalement augmenté, vous pourriez avoir une baisse de votre aide financière.

- Pour faire une simulation de votre calcul possible, vous pouvez cliquer ici : [Simulateur de calcul | Gouvernement du Québec](#)

## Procédure pour se créer un compte

**Il est important de ne pas retarder votre demande d'aide financière pour l'année en cours, car l'analyse de votre demande prend entre 6 à 8 semaines.**

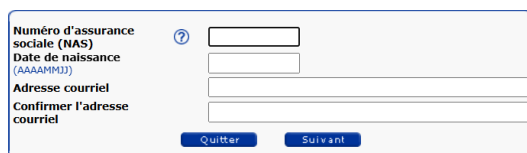
Pour vous créer un compte, rendez-vous à l'adresse suivante : [Aide financière aux études](#). Si vous avez déjà un compte, passez à l'étape suivante.

- Pour vous aider, vous pouvez visionner la vidéo en ligne : comment créer son dossier en ligne : <https://youtu.be/UB5FQz5O5ao>

### 1. Cliquez sur s'inscrire



### 2. Entrez les renseignements demandés



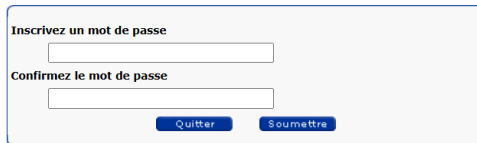
3. Entrez le code de sécurité envoyé à votre adresse courriel personnelle



Code de sécurité  ?

Quitter Suivant

4. Inscrivez un mot de passe



Inscrivez un mot de passe

Confirmez le mot de passe

Quitter Soumettre

5. Votre compte est créé, vous pouvez désormais vous connecter à votre compte pour faire la demande



Sélectionnez votre profil ? Personne aux études

Code permanent ?

Mot de passe

Quitter Soumettre

6. Des informations vous seront demandées pour compléter votre dossier

# Procédure pour faire une demande d'aide financière aux études

Pour vous aider, vous pouvez visionner la vidéo YouTube : Comment faire sa demande en ligne : <https://youtu.be/8ei3p7z4xEs>

- Si votre compte est déjà créé, connectez-vous ici : [Aide financière aux études](#)

Choisir un profil

Personne aux études ▼

Continuer

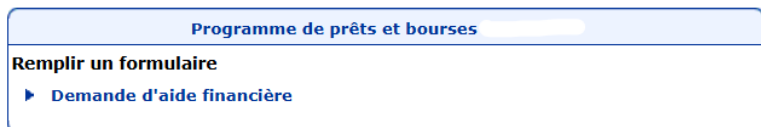
- Cliquez ici pour accéder au site complet dans le haut à droite de la page :

[consultez votre dossier complet.](#)

1. Dans votre dossier, cliquez sur l'onglet « *Formulaire Temps plein* » dans le haut



2. À l'intérieur de « *Formulaires Temps pleins* », vous apercevrez l'image ci-dessous. Il faut choisir l'année d'attribution 2026-2027 et cliquer sur « *Demande d'aide financière* »



3. Identité de la personne aux études

Vous devez répondre à la question pour le Statut légal au Canada

4. Résidence au Québec

A : Répondez à la question

B : Répondez uniquement si vous poursuivez des études à l'extérieur du Québec

## 5. Renseignements scolaires

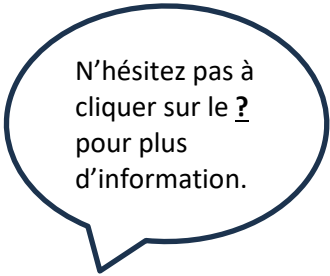
➤ Ne répondez pas à la question A et B. **Seulement à la question C pour la formation professionnelle**

**C. Études à temps plein ou réputées à temps plein au secondaire à la formation professionnelle, au collégial ou à l'extérieur du Québec en cheminement continu**

Études en cheminement continu  Oui ✓

Inscrivez le code de votre établissement d'enseignement à la première question et le code de votre programme d'études à la deuxième. Si vous ne connaissez pas ces codes, cliquez sur le bouton « Rechercher ».

① Date de début des études pour cette situation	<input type="text"/> <small>(AAAAMJJ)</small>	Inscrivez la date de début des études
① Date de fin des études pour cette situation	<input type="text"/> <small>(AAAAMJJ)</small>	Inscrivez la date de fin de l'année 2026-2027
① Ou durée de votre programme d'études en nombre de semaines	<input type="checkbox"/>	N'inscrivez rien si vous avez inscrit la date de début et de fin
① Ou durée de votre programme d'études en nombre de mois	<input type="checkbox"/>	
① Code de l'établissement d'enseignement	824414	Centre de formation professionnelle de Lévis ✓
① Code du programme d'études	<input type="checkbox"/>	Voir ci-dessous
① Résidez-vous chez vos parents, votre répondante ou votre répondant au cours de cette période?	<input type="checkbox"/>	Si vous répondez oui à cette question, vous devez remplir la contribution parentale (voir ci-dessous).



**Code d'établissement :** 824414

**Code des programmes :**

- 05319 Charpenterie-menuiserie
- 05245 Coiffure
- 05281 Électromécanique
- 05388 Électromécanique (nouvelle version)
- 05349 Épilation
- 05339 Esthétique
- 05298 Mécanique
- 05325 SASI
- 05405 Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux
- 05382 Soudage-assemblage
- 05383 Soudage haute-pression

## Contribution parentale

Tout comme vous, vos parents ou la dernière personne avec qui vous avez résidé doit se créer un dossier en ligne avant de procéder à sa déclaration. Il devra aussi se créer un mot de passe. Il a besoin d'avoir en main :

- Courriel valide
- Déclaration de la mère et/ou du père (ligne 199 du dernier rapport d'impôt)
- Nom des autres enfants avec leur code permanent
- Numéro d'assurance sociale (NAS)

- Complétez la demande « Déclaration du parent » via le <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/> :

- Si l'élève habite avec les deux parents, chacun des parents doit compléter une demande.
- Si l'élève habite avec un parent, seulement une demande doit être complétée.
- Si l'élève n'habite pas avec ses parents et qu'il ne peut prouver son autonomie, les parents doivent remplir le formulaire requis à cet effet comme indiqué dans la section ci-dessous.

(Si les parents habitent ensemble, les deux parents doivent remplir le formulaire. Si les parents n'habitent plus ensemble alors seulement le parent qui a la garde de l'élève doit remplir le formulaire.)



## **Concernant vos études à l'automne prochain (2027-2028)**

Répondez à la question :

- **OUI** si vous prévoyez un retour aux études à temps plein d'ici 4 mois. (ex. fin en juin et retour en août)
- **NON** si vous ne prévoyez pas poursuivre des études à temps plein d'ici 4 mois.

**Études à l'automne**

Prévoyez-vous poursuivre vos études à temps plein ou réputées à temps plein dans un délai de 4 mois ou moins, débutant le mois suivant la fin de vos études en ?

Si votre retour aux études est incertain, veuillez répondre "Non" pour le moment et effectuer une déclaration de changement par la suite, si nécessaire.

## 6. L'allocation pour du matériel d'appui à la formation

L'AFE offre un montant optionnel de 500\$. Un montant auquel vous pouvez dire oui ou non selon votre choix. Toutefois, ce montant est un prêt et devra être remboursé.

Vous pouvez attendre avant de demander ce montant additionnel et faire la demande ultérieurement en fournissant le formulaire *Déclaration de changement*, disponible dans votre dossier en ligne

Je demande l'allocation pour du matériel d'appui à la formation

## 7. Situation de la personne aux études

Vous devez répondre à toutes les catégories

- Section B « Déficience fonctionnelle majeure », veuillez prendre le temps de lire en cliquant sur le ?

**B. Déficience permanente entraînant une incapacité significative et persistante**

? Étes-vous atteint d'une déficience permanente entraînant une incapacité significative et persistante ?

- Section F (voir informations à la page suivante)

**E. Autonomie en fonction du temps passé sur le marché du travail**

? J'ai cessé d'étudier à temps plein pendant une ou des périodes totalisant 24 mois

# Autonomie

Pour être considéré autonome, le profil de l'élève doit correspondre à l'une de ces situations **sinon une déclaration des parents sera demandée** :

- Vous pouvez vous référer au guide de demande de prêts et bourses du Gouvernement aux pages 9 à 13 : [Guide pour préparer la demande de prêts et bourses](#) pour plus de renseignements.
  - a. Avoir été sur le marché du travail au moins 104 semaines (2 ans) sans avoir été aux études à temps plein ;
  - b. Célibataire avec des enfants ;
  - c. Marié ;
  - d. Demeure avec un conjoint ou une conjointe qui a des enfants.

## **Si vous résidez avec vos parents ou que vous n'avez pas de critère d'autonomie :**

- Vos parents devront faire une déclaration en ligne de leurs revenus de la dernière année. S'ils sont séparés, c'est celui avec qui vous avez résidé en dernier qui doit remplir la déclaration. [www.afe.gouv.qc.ca](http://www.afe.gouv.qc.ca)

Cependant, ce n'est pas parce que vous ne résidez plus chez vos parents que vous obtenez le critère d'autonomie et que vous êtes le seul responsable de vos frais d'études. **Vos parents ont (selon la loi) l'obligation de vous soutenir financièrement pendant la durée de vos études à moins que vous répondiez à certains critères.**

**Vous pouvez en tout temps vous référer au guide disponible :** [Guide pour préparer la demande de prêts et bourses](#)

## **Si vous êtes marié ou conjoint de fait avec enfants.**

\*Si vous êtes conjoint de fait sans enfant, cela ne s'applique pas à vous.

Tout comme vous, le conjoint doit se créer un dossier en ligne avant de procéder à sa déclaration. Il devra aussi se créer un mot de passe. Il aura besoin de :

- Certificat de mariage ;
- Numéro d'assurance sociale (NAS) ;
- Courriel valide ;
- Ligne 199 du dernier rapport d'impôt provincial.

## **Si vous êtes monoparental sans conjoint**

- Déclaration de statut familial, formulaire 1040 si vous n'êtes plus avec l'autre parent  
ou
- Jugement de garde

## 8. Autre programme de soutien financier

Vous devez répondre aux questions

## 9. Ressources financières

- Référez-vous au guide du gouvernement aux pages 12 et 13 : [Guide pour préparer la demande de prêts et bourses](#) pour plus de renseignements.

### Arrondir au dollar le plus près

**Vous devez donner une estimation aussi précise que possible de vos revenus.  
Vous devez fournir les renseignements concernant vos revenus pour l'année (du 1er janvier au 31 décembre).  
Vous devez également déclarer les revenus bruts en provenance d'une autre province ou d'un autre pays. Inscrivez ces montants en devises canadiennes.**

En l'absence de revenus, vous devez inscrire «0» (zéro).

#### A. Revenus d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi

- |  |                      |        |
|--|----------------------|--------|
| <input type="checkbox"/> Revenus bruts d'emploi salarié<br>Y compris les revenus non considérés (par exemple : revenus gagnés à l'occasion d'un scrutin) | <input type="text"/> | ,00 \$ |
| <input type="checkbox"/> <u>Revenus non considérés</u><br>(par exemple: revenus gagnés à l'occasion d'un scrutin )                                       | <input type="text"/> | ,00 \$ |
| <input type="checkbox"/> Revenus nets de travail autonome ou revenus nets d'entreprise   | <input type="text"/> | ,00 \$ |

**Vous devrez confirmer vos revenus en janvier ou en février de chaque année. Si vous oubliez de le faire, l'aide financière suspendra les versements.**

## 10. Annexe s'il y a lieu

### Confirmer ses revenus

Au début de l'année, soit en janvier ou en février, vous devez confirmer ou mettre à jour le montant de vos revenus de l'année civile précédente (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Si vous ne le faites pas, vos versements d'aide financière seront suspendus.

[Confirmer ses revenus](#)

Au mois de mai, nous comparerons les revenus indiqués dans votre dossier d'aide financière aux études avec ceux que vous avez déclarés à Revenu Québec. Vous pourriez devoir fournir des informations supplémentaires si les 2 montants ne concordent pas. Vos versements d'aide financière pourraient être rajustés en conséquence et vous pourriez avoir à rembourser un montant versé en trop.

Vous pouvez faire une modification en cours d'année à votre dossier en remplissant une [déclaration de changement \(PDF 166\)](#).

Si vous avez des enfants ou toute autre situation, il se peut qu'on vous demande de remplir une annexe

## 11. Déclaration sur l'honneur et envoi du formulaire

Vous devez déclarer que les informations inscrites sur la demande sont exactes et vous devez cliquer sur « envoyer ».

## 12. Documents requis

Cette section est très importante. Vous devez fournir les documents demandés dans cette section « Documents requis ». À défaut de les recevoir, l'aide financière suspendra l'analyse de votre demande. Ceci pourrait retarder considérablement votre admissibilité à recevoir de l'aide financière.

## 13. Décision de l'aide financière

Il est de votre responsabilité de consulter votre dossier en ligne. Ceci vous permettra entre autres de vérifier s'il vous manque des documents ou de connaître la décision rendue par l'aide financière après l'analyse de votre demande.

Lorsque votre certificat de garantie arrivera dans votre dossier (section avis), vous devrez l'imprimer et l'apporter à votre institution financière. Il est important de vérifier que le nom de votre institution figure sur votre certificat. Par la suite, celle-ci prendra en charge la suite des étapes (dépôt, modalité, etc.)

- ❖ Pour de plus amples renseignements sur votre demande, vous pouvez joindre l'aide financière aux études au **418 643-3750**.
- ❖ Pour des questions relatives à vos informations d'études, vous pouvez communiquer avec la personne suivante :

**Madame Catherine Roirand** : par courriel au [catherine.roirand@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:catherine.roirand@cssdn.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 418 838-8400, poste 80680.